MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

TERMES DE REFERENCE
SPECIALISTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SAUVEGARDES SOCIALES

« COGESTION DES EXTREMES CLIMATIQUES POUR LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (PRIASA III) »

1. CONTEXTE

Le Projet de Cogestion des Extrêmes Climatiques pour la Résilience de l'Agriculture et de la Pêche (PRIASA III), d'une durée de cinq ans, bénéficie d'un montant total du financement du Groupe de la Banque Africaine du Développement de 18,9 millions d'USD répartis entre un Don FAD de 7,5 millions d'UC (environ 10 millions d'USD) et un don FEM de 8,9 millions USD.
L'objectif du projet est de promouvoir le développement de la chaîne de valeur de l'agriculture et de la pêche et l'adoption de technologies résistantes au climat, contribuant ainsi à leur résilience face aux sécheresses, aux inondations et à l'épuisement de l'eau. Le projet adopte une approche intégrée pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche, ce qui permettra de promouvoir la chaîne de valeur en se concentrant sur les technologies et les pratiques innovantes.
PRIASA III ciblera spécifiquement le cacao, la vanille, l'horticulture (poivre), le maïs et le manioc utilisés par les petits exploitants des districts de Lobata et Cantagalo, qui ont un fort potentiel agricole, ainsi que par les communautés de pêcheurs de l'île autonome de Principe. Au-delà des infrastructures de base (pistes, réseaux d'irrigation, marchés, etc.), le projet diffusera de nouvelles techniques pour l'amélioration de la qualité, de la conservation, la transformation et la vente des produits. Ces interventions s'accompagneront d'un renforcement des capacités pour l'émergence d'expertises nationales indispensables à la prise en charge de ces innovations, sur tous les plans (technique, sanitaire, législatif, etc.).

Le projet comprendra trois composantes, à savoir, composante 1 – renforcer les chaînes de valeur de l'agriculture et de la pêche et les liens avec le marché afin d'améliorer la résilience et les avantages socio-économiques; **c**omposante 2 **–** réduire la vulnérabilité et renforcer la résistance au climat des chaînes de valeur de l'agriculture et de la pêche, de la production et des moyens de subsistance en adoptant des technologies innovantes et en renforçant les capacités ; et, composante 3 **–** gestion de projet pour favoriser les conditions propices à une adaptation efficace et intégrée au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.
Le projet PRIASA III, dont la clôture est prévue au fin 2028, fait suite à autres deux phases (PRIASA I et PRIASA II).

2. DÉPENDANCE HIÉRARCHIQUE ET FONCTION PRINCIPALE

En tant que membre de l'Unité de Gestion du Projet, le Spécialiste de l'Environnement et des Sauvegardes Sociales du projet exercera ses fonctions sous l'autorité du Coordinateur du PRIASA III et sera soumis à sa supervision. Il/Elle sera responsable de la mise en œuvre de tous les processus liés l'Environnement et des Sauvegardes Sociales et sont mise en œuvre dans le PRIASA III. Le Spécialiste de l'Environnement et des Sauvegardes Sociales est lié au projet par un contrat de performance.

3. TACHES ET RESPONSABILITES

Le **spécialiste des garanties environnementales et sociales** rejoindra le CEP PRIASA III, sous la responsabilité directe du coordinateur du projet.

Le candidat sélectionné aura les tâches et responsabilités suivantes :

a) Assurer le respect des garanties environnementales et sociales conformément au Système intégré de sauvegardes de la BAD (SSI) ;

b) Examiner les politiques, lois, stratégies et rapports nationaux pertinents ; les politiques et normes de la BAD ; et les meilleures pratiques internationales pour garantir que toutes les exigences sont clairement définies et incluses dans les études et instruments E&S ;

c) Sur la base des données disponibles, et éventuellement par le biais d'évaluations sur site ; s'assurer que tous les impacts potentiels, en mettant l'accent sur ceux qui présentent des risques pour l'environnement, la santé humaine et les moyens de subsistance, sont couverts dans les instruments de sauvegarde environnementale et sociale à préparer par les consultants ;

d) Fournir une orientation politique et technique globale pour la gestion des sauvegardes dans le cadre du projet et aider le chef de projet à gérer les services de conseil pour les évaluations environnementales et sociales ;

e) Préparer les termes de référence pour entreprendre des évaluations environnementales et sociales conformément au cadre réglementaire national de la Banque africaine de développement et du Sao Tomé et Principe et s'assurer que les exigences environnementales nécessaires sont obtenues ;

f) Aider à l'examen et à l'approbation des instruments et documents de sauvegarde E&S préparés, et s'assurer que le contenu est conforme aux politiques, normes et réglementations environnementales et de sauvegarde de la BAD et du pays ;

g) Coordonner étroitement avec les consultants et autres parties prenantes pour la préparation en temps opportun des instruments E&S requis (par exemple, EIES, PGES, PAR, Plan de restauration des moyens de subsistance, Plan d'engagement des parties prenantes, GRM et plans de gestion subsidiaires, si nécessaire) ; h) Assurer l'alignement entre les instruments E&SS et les conceptions techniques du projet en s'assurant que les mesures et exigences E&SS applicables dans le PGES et les plans de gestion subsidiaires sont incluses dans les conceptions du projet, les documents d'appel d'offres et le cadre de suivi de la conformité en assurant une liaison étroite avec le spécialiste des achats,

i) Superviser la gestion des consultants embauchés pour entreprendre des évaluations environnementales et sociales, le cas échéant, et fournir un soutien à la coordination ;

j) Participer aux consultations préliminaires et continues des parties prenantes, essentielles pour éclairer la préparation des instruments E&S, ainsi que la validation, la divulgation et les processus connexes ultérieurs ;

k) Visiter les sites du projet selon les besoins pour entreprendre des inspections sur le terrain et/ou une évaluation critique des actions nécessaires pour confirmer les activités de terrain proposées du projet ;

l) Élaborer des lignes directrices pour la participation communautaire (en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables) et la sélection des bénéficiaires ;

m) Intégrer les questions environnementales et sociales pertinentes et transversales dans les opérations du projet, en particulier les questions liées à la gestion des ressources naturelles et au changement climatique ;

n) Diriger les processus d'évaluation quantitative et qualitative des indicateurs du Programme, à savoir les résultats et les impacts, en impliquant tous les acteurs et parties prenantes concernés ;

o) Assurer la prévention et la lutte contre la corruption dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux politiques de l'État et de la BAD ;

p) Garantir la prévention et la lutte contre le harcèlement multiforme dans l'exercice de ses actions, conformément aux politiques du Gouvernement et de la BAD ;

q) Réaliser toute autre tâche indiquée par le CEP PRIASA III.

4. QUALIFICATION

- Le candidat doit être titulaire au minimum d'une licence ou d'une maîtrise dans des domaines techniques pertinents tels que les sciences/gestion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les sciences sociales ou une discipline équivalente liée à l'environnement.

- Au moins trois (3) années d'expérience spécifique dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la politique/économie environnementale, l'ingénierie environnementale, le secteur du développement ou tout autre domaine connexe.

- Expérience professionnelle liée aux garanties E&S ou rôle similaire dans au moins un projet financé de manière multilatérale ou bilatérale au cours des trois dernières années.

- Au moins 3 années d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales et la préparation d'instruments E&S tels que les études d'impact environnemental et social (EIES), les plans de gestion environnementale et sociale (PGES), les plans d'action de réinstallation (PAR) et le plan d'engagement des parties prenantes (SEP), et la mise en œuvre des mesures et plans d'atténuation qui y sont décrits.

- Connaissance et expérience en matière de gestion de la santé et de la sécurité (au travail et dans la communauté), de gestion de la main-d'œuvre, de réinstallation et d'indemnisation, de genre et d'aspects sociaux connexes essentiels à la gestion des mesures de protection dans les projets de cette nature.

- Connaissance et expérience des politiques et normes de protection des institutions financières multilatérales telles que la BAD.

- Connaissance du cadre juridique et politique national relatif aux mesures de protection environnementale et sociale, et des exigences des entités gouvernementales qui délivrent des permis et des licences.

- Compréhension des questions cruciales liées au développement durable, à la politique internationale en matière d'environnement et de développement, aux changements climatiques émergents, aux préoccupations en matière de croissance verte et de durabilité, ainsi qu'au développement social et aux programmes de gestion axés sur les résultats.

- Excellentes compétences informatiques pour les outils Microsoft Office (Word, Excel, Project et PowerPoint) et l'utilisation d'Internet.

- Excellentes compétences en rédaction, en présentation et en relations interpersonnelles.

- Excellentes compétences analytiques et capacité à communiquer efficacement avec les principales parties prenantes.

- Solides compétences en communication et bonnes relations interpersonnelles.

- Efficacité dans l'analyse et la résolution des problèmes de mise en œuvre du projet.
- Connaissance des procédures et réglementations gouvernementales pertinentes.

- Expérience dans le suivi des garanties environnementales et sociales dans les interventions de développement financées par le gouvernement ou par des partenaires internationaux de développement (bilatéraux et multilatéraux) en particulier dans le contexte de l'agriculture/du développement rural, y compris l'implication de diverses parties prenantes (y compris le secteur privé concerné) dans le pays ou dans des contextes similaires dans la région australe de l'Afrique, constitue un avantage.

- Une solide expérience dans la conduite d'études d'impact environnemental et social, en particulier dans les zones rurales, constitue également un avantage. Solide connaissance de la législation nationale pertinente en matière de garanties environnementales et sociales (E&SS).

- D'excellentes compétences rédactionnelles et orales en portugais et une bonne maîtrise du français ou l'anglais sont requises. La maîtrise de l'informatique est requise du point de vue de l'utilisateur des packages Office (MS Word, MS Excel et MS PowerPoint), y compris Internet et le courrier électronique, ainsi que d'autres. Excellentes compétences en communication et en négociation.

5. DURÉE DU CONTRAT

Le Spécialiste de l'Environnement et des Sauvegardes Sociales du projet sera recruté pour une durée de douze (12) mois, à compter de la date de prise en fonction, telle que notifiée dans le contrat, renouvelable sous réserve de résultats satisfaisants de l'évaluation des performances et d'un accord mutuel.

6. DOCUMENTS A FOURNIR

Le candidat au poste devra soumettre les documents suivants :

a. Lettre d'intention, adressée au à l'équipe d'évaluation au sein du MAPDR;
b. Curriculum Vitae mis à jour, en portugais et en français;
c. Une copie authentifiée des diplômes, certificats et autres titres de leurs qualifications;
d. Certificat de casier judiciaire mis à jour ;
e. Copie certifiée de la pièce d'identité valide.

Les documents doivent être déposés physiquement (dans le bâtiment du MAPDR, jusqu'à 15h30 le 05 mars 2025. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les étapes de passation de marchés ultérieures.

7. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le spécialiste E&SS est basé à l'agence de mise en œuvre du projet, en tant que membre du personnel de le CEP. Il/elle se déplacera sur les sites du programme, en particulier dans les districts. Le spécialiste peut être invité à se rendre dans d'autres endroits pertinents pour la mise en œuvre du projet ou à assister à des événements pertinents liés à PRIASA III.

L'agence de mise en œuvre fournira des installations physiques et un ordinateur portable pour le travail quotidien du spécialiste.

8. RAPPORTS

Le spécialiste E&SS fait partie de l'unité de mise en œuvre du programme et répond au coordinateur du projet tout en travaillant en étroite collaboration avec le responsable du programme S&E sur les questions pertinentes. Le spécialiste E&SS rend compte mensuellement de l'avancement de ses travaux sur la base de son plan de travail. Il/elle rend également compte trimestriellement, dans le cadre des rapports trimestriels d'avancement du programme. Le spécialiste doit également participer à la préparation du rapport d'avancement du programme pour les missions de supervision de la Banque et d'autres rapports occasionnels nécessaires.

9. DUREE DU CONTRAT ET REMUNERATION

La durée initiale du contrat est de douze (12) mois. Les prolongations, si elles sont faites, doivent être convenues entre l'entrepreneur et le consultant (en fonction de la disponibilité des ressources) et sous réserve de l'évaluation annuelle des performances (au moins satisfaisantes) du consultant par UGP PRIASA III. Une rémunération négociable sera versée mensuellement en fonction des ressources disponibles pour le poste vacant.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

Orde	Critères	Poids (%)	Accumulée
1	Academic qualification (at least MSc, with a minimum of 3 years after completion)	20	20
2	Expérience avérée dans le suivi pertinent des questions E&SS (au moins 3 ans) et dans la rédaction de rapports analytiques sur les questions E&SS, en particulier dans le domaine de l'agriculture/du développement rural et des travaux liés aux activités	20	40
3	Expérience avérée dans l'utilisation des règles/approches E&SS liées aux partenaires internationaux du développement, y compris la BAD (au moins trois ans) ; ainsi que de solides connaissances sur la législation nationale en matière d'environnement et de sécurité sociale	15	55
4	Expérience avérée dans la conduite d'études d'impact E&S, en particulier pour les travaux et les activités liées à l'agriculture	15	70
5	Solid computer use skills	15	85
6	Excellente maîtrise du portugais et la connaissance de l'anglais ou du français sera un atout (écriture, écoute et expression orale)	15	100

11. DROIT DE RESERVE

Le MAPDR se réserve le droit de ne pas accepter les candidatures, si le dossier est incomplet ou déposé après la date limite.